Décision 09-D-08 du 16 février 2009

relative à des pratiques mises en œuvre par les sociétés d'autoroute dans le secteur du dépannage-remorquage sur autoroutes

Posted on: 16 février 2009 | Secteur(s) :

GRANDE CONSOMMATION

SERVICES

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (auto-saisine)
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement

Entreprise(s) concernée(s)	Autoroutes du Sud de la France (ASF), Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (Escota), Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), Autoroutes Rhône-Alpes (AREA), Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF), Société des autoroutes Paris Normandie (SAPN), Cofiroute, ALIS, Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF), Autoroutes et tunnel du Mont Blanc (ATMB)

Lire

le texte intégral de la décision
3.31 Mo

le communiqué de presse